



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 29

En exercice : 27

Présents : 19

Absents représentés : 8

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 27

Date de convocation : 9 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° DEL.2025-12-121

Tarifs des services municipaux 2026

Le 16 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BAUDU Claire à DUR-TOMAS Chantal. BROUSSE Franck à DESROCHES Gilles. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric. MONDON Josiane à PRUDENT Didier.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : DESROCHES Gilles.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité de revaloriser l'ensemble des tarifs des services municipaux pour l'année 2026,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 2 décembre 2025,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

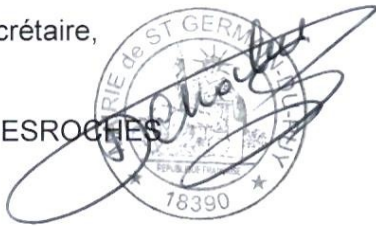
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la révision des tarifs municipaux avec effet au 1^{er} janvier 2026 conformément aux tableaux ci-annexés,
- **DÉCIDE** que le tarif « Saint-Germain-du-Puy » soit appliqué aux personnes dont la résidence principale est située sur la Commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUILIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 décembre 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Service Accueil à la Population

CIMETIÈRE COMMUNAL	
Concessions pleine terre ou caveaux	
30 ans	101.30 €
50 ans	253.30 €
Concessions tombes cinéraires	
30 ans	50.70 €
50 ans	152.00 €
Concessions et case de columbarium	
30 ans	859.10 €
50 ans	960.40 €
Concessions et caverne	
30 ans	552.80 €
50 ans	654.10 €

LOCATION DES SALLES - CÉRÉMONIE D'OBSÈQUES CIVILES	
<i>Réservé aux obsèques de personnes inhumés ou habitants à SAINT-GERMAIN-DU-PUY et sous réserve de la disponibilité des salles</i>	
Espace Nelson Mandela – Grande Salle	94.90 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	21.60 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	43.20 €
Espace Nelson Mandela – Salle Annexe	47.50 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	10.80 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	21.60 €
Salle Mis et Thiennot	47.50 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	32.40 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	32.40 €
Salle Simone Signoret	47.50 €
Charges de fonctionnement – Forfait Été (du 1 ^{er} /04 au 31/10)	16.20 €
Charges de fonctionnement – Forfait Hiver (du 1 ^{er} /11 au 31/03)	32.40 €